

Comité Syndical du 14 janvier 2010

Procès-verbal synthétique

Présents	Absents et excusés
1. Jean-François VASSEUR	1 – Jean-Marie BLONDELLE
2. Daniel BEAUPERE	2 – Jean-Claude BUISINE
3. Denis CADIX	3 – Didier CARDON
4. Michel CAPON	4 – Isabelle DEMAISON
5. Daniel CARPENTIER	5 – Daniel DUBOIS
6. Yannick DESSAINT	6 – Philippe GREUET
7. Sébastien HARDY	7 – Francis LEC
8. Olivier JARDE	8 – Jean-Claude LECLABART
9. Daniel LEROY	9 – Marion LEPRESLE
10. Patrice LETALLE	10 – Paul PILOT
11. Serge OLIVIER	11 – Dominique PROYART
12. Daniel PROUILLE	12 – Laurent SOMON
13. Jean-Claude RENAUX	13 – Sarah THUILLIEZ
14. Gilbert SAVY	14 – Jean-Marc WISSOCQ
15. Jean-Pierre TETU	
16. Michel WATELAIN	

• **QUORUM.** Le quorum est atteint par la présence de 16 membres sur 30. Les membres présents représentent 47 voix, dont le pouvoir suivant :

- Jean-Marc WISSOCQ a donné pouvoir à Michel WATELAIN

• **Désignation des secrétaires de séance :** Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU

• **Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical.** Aucune observation n'a été faite sur le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2009 envoyé aux membres le 3 décembre 2009.

Le Président sollicite l'accord du Comité syndical pour inscrire une délibération supplémentaire à l'ordre du jour concernant le dossier FEADER à déposer avant le 31 janvier 2010. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Olivier JARDE a transmis au Président le 8 janvier 2010 des questions relatives à l'ordre du jour et notamment concernant le budget 2010. Elles seront reprises au fur et à mesure de la présentation des projets de délibération.

I - DELIBERATIONS

Olivier JARDE : « Je viens de pouvoir consulter le projet de budget de notre syndicat Somme Numérique et constate, avec regret, que pour la première fois ce budget n'aura pas été voté avant la fin de l'année. Il ne m'est pas parvenu avant le 22 décembre. »

Réponse du Président : Concernant la date de mise à disposition du projet de budget, un premier document a été accessible dès la réunion de novembre consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire et le projet définitif de budget a été mis en ligne le 16 décembre 2009.

Concernant le vote du budget en janvier, nous n'avons pas pu nous réunir le 22 décembre faute de quorum, certains élus étant en vacances. Les intempéries constituaient de plus un facteur de risque pour la tenue du comité syndical.

01 – Budget primitif 2010 Cf. document explicatif ci-joint

Le Budget Primitif de l'exercice 2010 est approuvé.

ADOPTÉE A LA MAJORITE
41 voix POUR et 6 voix CONTRE



Olivier JARDE s'étonne de l'augmentation des charges de personnel entre 2008 et 2010. Jean-François VASSEUR rappelle que seul le poste de Directeur a été créé fin 2008. Le poste de Chargé de mission Web est issu des prestations réalisées auparavant par TUTOR. Le poste de Chef de projet E-éducation était déjà mis à disposition par Amiens Métropole depuis novembre 2007.

Monsieur JARDE souligne en outre que les grosses collectivités - Amiens Métropole et le Conseil Général de la Somme - voient leurs cotisations baisser globalement tandis que celles des communautés de communes augmentent.

Le Président rappelle les propositions faites au DOB :

- reconstituer un budget principal sur lequel seraient prélevées les cotisations TTC ; il n'est plus question d'appliquer la TVA sur les cotisations des membres par définition non commerciales.
- clarifier l'objet des contributions pour tous les membres ; les contributions « réseau » et « serveurs » étaient difficilement applicables et sources d'incompréhensions pour les membres.

Par conséquent, les contributions diminuent globalement puisqu'elles ne sont plus assujetties à la TVA.

Concernant les contributions « réseau » qui diminuent de 180 000€ HT à 80 000€ HT pour Amiens Métropole et le Conseil Général de la Somme, Somme Numérique leur fait profiter des augmentations des recettes de commercialisation venant des opérateurs et autres locataires du réseau. Par ailleurs, cette contribution « réseau » ne sera pas appliquée aux communautés de communes de CONTY, du Pays du COQUELICOT et du BERNAVILLOIS qui ont quelques sites publics activés sur le réseau, mais en nombre insignifiant par rapport aux membres fondateurs.

Michel WATELAIN regrette que les règles de financement des ENT aient été changées depuis le début du projet. Il était prévu initialement que les collectivités financent les investissements et le syndicat mixte devait prendre en charge en totalité les dépenses de fonctionnement.

Ce système ne pouvait plus tenir avec l'augmentation du nombre de membres au syndicat mixte et le succès du projet allant vers la généralisation dans les écoles primaires de la Somme.

Olivier JARDE : « *J'ai par ailleurs noté que l'onglet "dette" du document budgétaire que vous nous adressez ne mentionne aucun emprunt depuis 2007. Pouvez-vous m'indiquer comment ont été financés les différents travaux dont vous faites état dans vos différentes communications ?* »

Jean-François VASSEUR : nous avons « hérité » d'une trésorerie rendue pléthorique en 2008 par des emprunts réalisés sans véritable justification. Ces emprunts ont été utilisés pour financer la connexion et l'activation de 25 collèges et financer une partie de l'extension du réseau appelée « tronçon Nord Ouest ».

Nous avons emprunté 775 000€ en 2009, avec prise en charge des annuités d'emprunt par le Conseil Général pour le financement des investissements correspondant au dossier subventionné par le FEDER, soit la deuxième partie du tronçon Nord-Ouest.

L'opération de couverture des zones blanches de l'ADSL sera financée de la même manière par un emprunt qui sera réalisé en 2010.

Nous mobilisons au maximum notre autofinancement et grâce à la ligne de trésorerie qui a été décidée par le comité syndical, nous avons évité jusqu'à présent d'emprunter pour les opérations génératrices de revenus, notamment le programme des nouveaux NRA prévus en dégroupage. Nous évitons de la même façon d'emprunter pour préfinancer les subventions ou les remboursements que nos membres doivent nous apporter sur certains investissements, comme dans le cadre du projet vidéo d'Amiens Métropole ou de la boucle locale de l'Abbevilleois.

Olivier JARDE : « *Je m'interroge enfin sur la signification qu'il faut attacher au fait que le poste de Secrétaire général, éminemment administratif, ne figure pas comme il serait logique dans l'administration générale mais (p.2 de la note explicative) dans l'exploitation des réseaux ?* »

L'agent concerné étant en congé formation, le poste a été laissé sur la même ligne budgétaire qu'en 2009, c'est-à-dire sur le budget annexe. C'est donc une non-décision, dont le seul mérite est d'éviter qu'un poste « improductif » en 2010 pèse sur les cotisations demandées aux membres de Somme Numérique.

Olivier JARDE s'étonne également d'une telle baisse des montants prévisionnels entre les budgets primitifs 2008 et 2010.

Somme Numérique continue ses projets de déploiement et d'extension du réseau (cf. projet FEADER). Cependant, il est vrai que nous ne sommes plus en phase de création du réseau structurant, avec donc de fait des volumes d'investissements moins importants. Il convient aussi d'examiner le compte administratif plutôt que le budget primitif en termes de réalisations effectives des projets d'investissement. L'option retenue pour ce budget primitif était d'inscrire les montants des prévisions uniquement selon les projets validés à ce jour.

02 – Budget principal -contributions 2010 des membres

La contribution 2010 des membres au budget principal de Somme Numérique est de 3 500 € par part de financement, définie comme suit :

Membres	Cotisation de base	Part de financement	Montant cotisation
Conseil général de la Somme	3 500€	72	252 000€
Amiens Métropole	3 500€	72	252 000€
Communauté de communes de plus de 25 000 habitants	3 500€	2	7 000€
Communauté de communes de moins de 25 000 habitants	3 500€	1	3 500€

ADOPTÉE A LA MAJORITE
41 voix POUR et 6 voix CONTRE

03 – Budget annexe -contributions 2010 des membres

Les contributions 2010 d'Amiens Métropole et du Conseil général de la Somme au budget annexe de Somme Numérique sont détaillées comme suit :

Membres	Hotline	Forfait RESEAU
Conseil général de la Somme		80 000€ HT
Amiens Métropole	31 000€ HT	80 000€ HT

ADOPTÉE A LA MAJORITE
41 voix POUR et 6 voix CONTRE

04 – PHILEAS NET –contribution 2010 pour le remboursement de l'emprunt

Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant PHILEAS NET. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Conseil Général de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole.

Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2010, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	317 847,16	16,82%
Conseil Général de la Somme	1 571 850,59	83,18%
Echéances 2010	1 889 697,75	

Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant PHILEAS NET sur le Nord-Ouest du département, pour le compte du CG80. Par conséquent, la contribution pour l'exercice 2010 du Département de la Somme en couverture de cette annuité d'emprunt est de 69 564,24 €.

ADOPTÉE A LA MAJORITE
41 voix POUR et 6 voix CONTRE

05 – Statuts – modification n°10 (validation finale)

L'article 2 des statuts de Somme Numérique n'est pas modifié. Les autres modifications approuvées par délibération du 22 juin 2009 sont maintenues.

Le syndicat mixte approuve la proposition des élus d'Amiens Métropole de réintroduire l'article 16 dans les statuts de Somme Numérique.

ADOPTÉE A LA MAJORITE
24 voix POUR, 21 voix CONTRE et 2 abstentions

Olivier JARDE : « Je souhaiterais faire le point sur l'adoption des nouveaux statuts. En effet, j'ai noté qu'Amiens Métropole ne les a voté qu'avec la réserve de ne pas modifier l'article 16. Cette réserve nous oblige à voter de nouveaux "nouveaux" statuts pour nous conformer à cette injonction. »

Amiens Métropole a adopté sans réserve les modifications statutaires. Le vœu de voir rétabli l'article 16 ne constitue en rien une injonction et le comité syndical est souverain pour exaucer ou non ce vœu.

REGLEMENT INTERIEUR

Le Président propose un amendement permettant à un membre titulaire empêché de se faire remplacer par un membre suppléant désigné par sa collectivité.

Cet amendement n'a pas été soumis au vote des membres du Comité syndical ; il est rappelé cependant le contenu de l'article 10 du règlement intérieur : « **Deux absences** d'un délégué titulaire non remplacé au cours d'une période d'un an entraînent son remplacement définitif par un suppléant désigné par son assemblée. »

06 – Appel à projets FEADER

Le dépôt du dossier dans le cadre de l'appel à projets FEADER est approuvé selon le plan de financement suivant :

Financier	Montant € HT	Part
FEADER	1 996 950	50%
Somme Numérique	1 555 925	39%
Syndicat Mixte Baie de Somme	441 025	11%
TOTAL	3 993 900	

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II - INFORMATIONS DU PRESIDENT

Procédure de DSP du réseau PHILEAS NET

De nouvelles informations reçues début décembre font évoluer la réflexion concernant le périmètre du futur contrat de délégation. Le lancement de la procédure est donc reporté à une date ultérieure.

Délibérations adoptées par le BUREAU du 8 décembre 2009**01 – Adhésion de la communauté de communes de la Région de OISEMONT**

L'adhésion de la communauté de communes de la Région de OISEMONT est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

02 – Convention de remboursement des matériels ENT

Le Président est autorisé à signer le projet de convention relative au remboursement des matériels informatiques pour les ENT avec Amiens Métropole et les communautés de communes du Pays du COQUELICOT, de l'ABBEVILLOIS, du Pays NESLOIS, du BERNAVILLOIS, du Canton de CONTY, du HAUT-CLOCHER.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DECISIONS du Président**30.11.2009 – modification de la grille tarifaire des services opérateurs**

- Regroupement de l'offre lien d'accès aDSL débit Max non garanti en dégroupage total à 125€ HT de Frais d'Accès au Service et 15€ HT d'abonnement mensuel
- Mise en place d'un tarif pour le lien d'accès sDSL garanti jusqu'à 5 Mbit/s à 400€ HT pour les Frais d'Accès au Service (équipement compris) et
 - o 70€ HT d'abonnement mensuel pour une GTR de 4h jours ouvrés incluse
 - o 92€ HT d'abonnement mensuel pour une GTR de 4h complète 24h/24

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Par courrier reçu le 30 novembre, la Chambre Régionale des Comptes de Picardie informe qu'un contrôle des comptes de Somme Numérique a été programmé pour les exercices 2000 à 2007. Les dates d'intervention n'ont pas encore été communiquées à ce jour.

Recettes du réseau

Il était prévu au budget primitif 850 000€ HT de recettes de location du réseau PHILEAS NET. Les prévisions de recettes ont été revues à la hausse en cours d'année tenant compte des nouvelles conventions passées avec des opérateurs, le Ministère de la Justice et l'UPJV. Elles sont ainsi à ce jour de **1 013 900€ HT**.

Dématérialisation du contrôle de légalité – état d'avancement

Des fonctionnaires et élus de 44 collectivités ont suivi les formations organisées par Somme Numérique pour la dématérialisation du contrôle de légalité.

A ce jour, 10 collectivités nous ont envoyé la convention avec la Préfecture signée et 8 d'entre elles se sont inscrites sur la plateforme.

Il est rappelé aux membres l'importance de faire suivre ces formations d'une mise en œuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité dans les meilleurs délais. Le coût des formations est mutualisé au niveau de Somme Numérique et il convient d'éviter de perdre tout bénéfice de cette formation.

Collectivité	Communautés de communes membres	A suivi la formation	A signé et envoyé la convention	Est inscrit sur la plateforme
Vers-sur-Selles	CA Amiens Métropole	X		
Amiens	CA Amiens Métropole	X	x	
CA Amiens Métropole	CA Amiens Métropole	X	x	
Bertangles	CA Amiens Métropole	X		
Hébécourt	CA Amiens Métropole	X		
Bellancourt	CC de l'Abbevillois	X	x	x
Caours	CC de l'Abbevillois	X	x	x
Épagne-Épagnette	CC de l'Abbevillois	X	x	x
Mareuil-Caubert	CC de l'Abbevillois	X	x	x
CC de l'Abbevillois	CC de l'Abbevillois	X	x	x
Vauchelles-les-Quesnoy	CC de l'Abbevillois	X	x	x
Bray-lès-Mareuil	CC de l'Abbevillois	X		
Drucat	CC de l'Abbevillois	X		
Neufmoulin	CC de l'Abbevillois	X		
Voyennes	CC de Nesle	X	x	x
Béthencourt-sur-Somme	CC de Nesle	X		
Billancourt	CC de Nesle	X		
Breuil	CC de Nesle	X		
Buverchy	CC de Nesle	X		
Cizancourt	CC de Nesle	X		
Curchy	CC de Nesle	X		
Épénancourt	CC de Nesle	X		
Falvy	CC de Nesle	X		
Grécourt	CC de Nesle	X		
Hombleux	CC de Nesle	X		
Languemoisin-Quiquery	CC de Nesle	X		
Licourt	CC de Nesle	X		
Morchain	CC de Nesle	X		
Moyencourt	CC de Nesle	X		
Nesle	CC de Nesle	X		
Pargny	CC de Nesle	X		
Potte	CC de Nesle	X		
Rouy-le-Grand	CC de Nesle	X		
Rouy-le-Petit	CC de Nesle	X		
Saint-Christ-Briost	CC de Nesle	X		
Villecourt	CC de Nesle	X		
Mesnil-Saint-Nicaise	CC de Nesle	X		
CC de Nesle	CC de Nesle	X		
CC du Bernavillois	CC du Bernavillois	X	x	x

Syndicat mixte Somme Numérique

CC du Pays du Coquelicot	CC du Pays du Coquelicot	X		
Monchy-Lagache	CC du Pays Hamois	X		
Ailly-sur-Noye	CC du Val de Noye	X		
Acheux-en-Vimeu	CC du Vimeu Vert	X		
Conseil général		X		

Nouvel opérateur client et liaison fibre au CHU

La société OPTION SERVICES a commandé à Somme Numérique une liaison 10MBps vers le CHU d'Amiens dans le cadre du projet ROSACE de l'Agence Régionale d'Hospitalisation. Cette commande s'élève à 5 000€ HT de Frais d'Accès au Réseau, 750€ HT de Frais d'Accès au Service et 400 € HT / mois d'abonnement.

Haut débit à PLACHY BUYON

Un problème technique sur les équipements de France Télécom dans l'armoire du NRA-ZO installée mi-2009, a occasionné de nombreuses perturbations pour les habitants de la commune en fin d'année. Ces incidents ont été relayés par un courrier de M. BLEYAERT reçu le 7 janvier 2010.

Le problème doit être résolu d'ici la fin du mois. France Télécom a fait la communication suivante :

Après expertise technique, nous avons détecté hier un défaut logiciel sur le DSLAM de marque ECI en place à Plachy-Buyon. Le constructeur nous a mis à disposition une mise à jour logiciel qui est actuellement testée au niveau national. Si le test est validé par nos équipes d'experts, il sera installé vendredi sur le DSLAM de Plachy et tout devrait rentrer dans l'ordre.

En parallèle et dans le cas où cette mise à jour ne serait pas efficace vendredi, nous avons pris la décision, dès aujourd'hui, de remplacer l'équipement en cause. Il sera installé aujourd'hui ou demain (le matériel arrive de Lille).

Si vendredi les tests sur le DSLAM ECI ne sont pas satisfaisant, nous effectuerons la bascule des 250 clients sur le nouvel équipement à partir de lundi 18/01. Cette action entrainera une perturbation pour chaque client d'une durée de 30 à 45mn et l'opération devrait durer toute la semaine prochaine. Nous commencerons en priorité par les clients ayant le téléphone sur IP

L'équipe de Somme Numérique reste très attentive à l'évolution de la situation et au respect de fin janvier comme échéance de « retour à la normale ». Nous avons autorisé France Télécom à utiliser le second emplacement pour assurer le changement de DSLAM si cela s'avérait indispensable.

La séance est levée à 19h25.

Fait à Amiens, le 20 janvier 2010



Le Président
Jean-François VASSEUR